



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Aziza AGLAGAL
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Isabelle BARDIN
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Fabian RUINET
	Madame Brigitte POPARD	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Régie de la légumerie de Dijon métropole - Compte de gestion 2025

Chaque année, l'assemblée délibérante se prononce sur les documents retraçant l'exécution du budget de l'exercice écoulé.

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, retrace l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur.

Le compte de gestion, établi par le comptable public de Dijon métropole, retrace ces mêmes opérations et présente, outre l'exécution budgétaire, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la métropole.

Dès lors que l'exercice concerné n'entre pas dans le champ d'application du compte financier unique, l'assemblée délibérante arrête le compte de gestion de l'exercice clos préalablement au vote du compte administratif.

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la métropole.

Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la seconde est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Ainsi, les grandes masses du bilan au 31 décembre 2025, exprimées en euros, se présentent de la manière suivante :

ACTIF NET		PASSIF	
Actif immobilisé	11 588,25 €	Fonds propres	105 559,26 €
Actif circulant (disponibilités)	357 592,55 €	Provisions pour risques et charges	0,00 €
		Dettes (fournisseurs)	263 621,80 €
Comptes de régularisation	0,26 €	Comptes de régularisation	0,00 €
Total	369 181,06 €	Total	369 181,06 €

Les résultats budgétaires de l'exercice 2025, exprimés en euros, se présentent comme suit :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	27 000,00	824 659,30	851 659,30
Titres de recettes émis (b)	0,00	653 057,62	653 057,62
Réductions de titres (c)	0,00	35 000,00	35 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	0,00	618 057,62	618 057,62
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	27 000,00	824 659,30	851 659,30
Mandats émis (f)	11 588,25	667 084,56	678 672,81
Annulations de mandats (g)	0,00	61 926,90	61 926,90
Dépenses nettes (h = f - g)	11 588,25	605 157,66	616 745,91
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2025	-11 588,25	12 899,96	1 311,71
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	0,00	92 659,30	92 659,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	-11 588,25	105 559,26	93 971,01

LE CONSEIL METROPOLITAIN,

- d'une part, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 par Monsieur le comptable public de Dijon métropole, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;
- d'autre part, après s'être assuré que le Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Vu l'avis préalable du conseil d'exploitation de la légumerie, réuni à cet effet le 11 juin 2026 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur le comptable public de Dijon métropole ;
- **de déclarer** n'émettre aucune observation ni réserve sur ledit compte de gestion ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 17 PROCURATION(S)

